

Etat des cours d'eau :

rivière	point de mesure	débit en m3/s		DOE: débit d'objectif d'étiage	soutien d'étiage
		14/08	20/08		
Barguelonne	Fourquet	0,04	0,02	0,120	néant
Garonne	Lamagistère	98,4	93,4	85	Izourt, Gnioure, Laparan, Soulcem, Oô, Montbel (58 Mm3)
Garonne	Verdun	66,5	72,4	42	
Aveyron	Montauban /Loubéjac	7,4	5,11	4	St-Géraud, Thuries, Lézérou (18,1 Mm3)
Lère	Réalville	0,07	0,16	0,100	Falquettes (0,8 Mm3)
Cande	Puyaroque	0,15	0,16		néant (en amont Falquettes)
Bonnette	St Antonin	0,12	0,18		néant
Lemboulas	Lunel	0,04	0,03	0,100	néant
Tarn	Villemur	24,8	30,1	25	St-Peyres, Rassisse, Bancalie (29 Mm3)
Tescou	St-Nauphary	0,10	0,12	0,100	Thérondel (0,8 Mm3)
Gimone	Castelferrus	0,65	0,8	0,4	système Neste, Astarac
Arrats	St Antoine	0,8	-	0,27	système Neste, Lunax

Déstockages (dernières valeurs connues)

- Aveyron (St Géraud) : 0,4 m3/s depuis le mardi 11 juin puis 0,7 m3/s le 28 juin. 2 m3/s depuis le 16 juillet, puis 3 m3/s le 19 juillet réduit à 2,5 m3/s le 22 juillet et 2,8 m3/s le 24 juillet. 3 m3/s le 25 juillet puis 1,5 m3/s le 29 juillet. 2,8 m3/s le 2 août.
- Aveyron (Thuriès) : 0,6 m3/s depuis le 16 juillet. 0,8 m3/s le 25 juillet. VIDE
- Aveyron (Fourogue) : 0,14 m3/s depuis le 15 juillet puis 0,23 m3/s depuis le 22 juillet. 0,2 m3/s le 5 août.
- Lère (Falquettes) : 80L/s le 8 juillet puis 100L/s le 9 juillet. 70L/s le 10 juillet. 80L/s le 14 juillet puis 100 L/s le 16 juillet puis 140 L/s depuis le 18 juillet. 100 L/s le 29 juillet. Arrêt le 12 août.
- Tarn (Rassisse) : 0,5 m3/s depuis le 28 juin. 1 m3/s depuis le 16 juillet.
- Tarn (Saint-Peyres) : 4 m3/s depuis le 16 juillet réduit à 1 m3/s le 19 juillet. 5 m3/s le 25 juillet puis 2 m3/s le 29 juillet. 5 m3/s le 5 août.
- Tescou (Thérondel) : 40 L/s depuis le jeudi 27 juin, 70 L/s le vendredi 28 juin, 60 L/s le lundi 1 juillet. 40L/s le 3 juillet puis 60L/s le 5 juillet et 70L/s le 8 juillet. 90 L/s depuis le 16 juillet. 100 L/s depuis le 19 juillet puis 130 L/s le 23 juillet. 140 L/s le 24 juillet puis 130 L/s le 26 juillet et 90 L/s le 29 juillet. 120 L/s le 31 juillet. 60 L/s le 12 août.
- Garonne (IGLS) : 2,5 m3/s le 10 juillet puis 7 m3/s depuis le 17 juillet. 10 m3/s depuis le 24 juillet. Arrêt le 28 juillet. 5 m3/s le 6 août puis 10 m3/s le 7 août.
- Gimone (Lunax) : 2,45 m3/s.
- Gimone (Astarac) : 1,07 m3/s.



AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'ALLOCATION SPÉCIALE AGRICULTURE ET PÊCHE

Reproduction partielle interdite

Ce bulletin de conseil irrigation a été réalisé par Nicolas VALLEZ, Chambre d'Agriculture de Tarn-Et-Garonne.
Contact : Chambre d'Agriculture 82 Tél : 05.63.63.30.25, mail : nicolas.vallez@agri82.fr

Vous pouvez consulter ce bulletin sur notre site internet :
www.agri82.chambre-agriculture.fr